Sophie Houdard,
Pr. Université Sorbonne nouvelle-Paris 3
EA 174-FIRL-GRIHL

Agnès de Langeac : une sainte en attente…

Comment penser la sainteté d'une religieuse réputée sainte et qui échoue à se faire reconnaître comme telle par l'institution ? Jacques Le Brun écrivait naguère que maints personnages de grande vertu et dotés de grâces exceptionnelles ont longtemps patienté, leur cause n'ayant abouti que des décennies, voire des siècles, après leur mort[1]. D'où ce phénomène qu'il évoquait et dont nous partirons à notre tour : l'élaboration de règles rigoureuses de la fin du XVIe siècle au pontificat de Benoît XIV n'a pas suffi à séparer le canonique et le non canonique en matière de sainteté, elle a plutôt multiplié « des formes partielles ou provisoires d'autorisation »[2] et paradoxalement permis l'essor de formes de sainteté non canonique. Parmi les preuves requises, les témoignages oculaires et les « mémoires » devaient garantir la véracité des faits rapportés ainsi que la rigueur du texte biographique sur le modèle de l'histoire et de ses méthodes. Malgré ces précautions, on reste frappé par la quantité de biographies du XVIIe siècle qui tout en s'efforçant de répondre aux critères d'approbation développent des faits qui privilégient des phénomènes extraordinaires, voire « incroyables » dans une surenchère de miracles sanglants[3]. Michel de Certeau lisait dans ces Vies rédigées le plus souvent à l'ombre

---

[1] Jacques Le Brun, « La sainteté à l'époque classique et le problème de l'autorisation », *Confessional Sanctity (c.1500-c.1800)*, Jürgen Beyer, Albrecht Burkardt, Fred van Lieburg et Marc Wingens, Mainz, ed., Philipp von Zabern, 2003, p. 149-162.

[2] Ibid. p. 150.

[3] Sur la place du sang parmi les liquides corporels dont la symbolique jour un rôle majeur dans l'histoire culturelle occidentale, je me permets de renvoyer à Sophie Houdard, « Le sang des condamnés, trace, témoignage ou relique » à paraître dans la prochaine publication des

des murs conventuels, la présence tenace, non refoulée, de « singularités physiologiques » et de leur symbolique (plaies, pertes de sang, lévitations, douleurs), recueillies et pieusement rédigées dans ce qu'il appelait une « dramaturgie corporelle de la société[4] ». C'est l'une de ces Vies qui retiendra notre attention, c'est-à-dire l'un de ces nombreux écrits qui oscille entre garanties historiques et juridiques d'une vie « assurément » sainte et preuves surnaturelles d'une expérience spirituelle « extraordinaire » que borde le risque de l'illusion.

La Vie extraordinaire de la Mère Agnès de Jésus

Agnès de Jésus, dominicaine au couvent de Langeac près du Puy, décède en 1634 à l'âge de trente-deux ans après une vie de souffrance, de maladies et de mortifications[5]. Le sulpicien Charles de Lantages publie la *Vie de la vénérable Mere Agnes de Jesus* en 1665, trente ans

---

rencontres conçues dans le cadre du programme IDEX, *Métiers et professions liés au sang dans l'Europe des XVe-XVIIIe siècles* 2016 et 2018, organisées par Corine Lucas Fiorato, Elisabeth Belmas, CIRRI/LECEMO, Sorbonne nouvelle-Paris 3.

[4] Michel de Certeau, *La Fable mystique XVIe-XVIIe siècle, tome II*, édition établie par Luce Giard, Gallimard, 2013, « Historicités mystiques », p. 27 : « Dans les couvents eux-mêmes, une abondante littérature nécrologique dresse l'inventaire minutieux de "mortifications flamboyantes", de maladies, de miracles baroques, ou d'agonies que surveillent jour après jour les regards de la famille religieuse. De quelle douleur ces regards sont-ils captifs ? À quelles anatomies fantastiques s'attachent-ils ? Accumulée à partir de sources différentes (religieuses, médicales, juridiques), cette multitude de "particularités" renvoie à une dramaturgie corporelle de la société ».

[5] Sœur Agnès de Jésus-Galand, dite Agnès de Langeac, est née au Puy en 1602, religieuse dominicaine, elle est d'abord converse puis sœur de chœur, enfin prieure au monastère de Langeac où elle meurt en 1634. On entama en 1697-1698 son procès de canonisation : dès 1697 la reconnaissance *de non cultu* est entérinée et en 1698 le procès *super fama sanctitatis*. Le procès apostolique démarré en 1717 s'achève en 1723. Le décret sur les vertus est publié en 1808. Il faudra attendre les années 1898-1900 pour le procès sur les miracles. Agnès de Jésus fut béatifiée le 20 novembre 1994 par le pape Jean-Paul II. A ce jour, la cause paraît toujours ouverte.

après le décès de la dominicaine[6] : l'extraordinaire corporel et le surnaturel y sont abondamment décrits, comme la participation d'Agnès à la crucifixion, sa dévotion sanglante aux plaies du Christ, la présence active et presque fantastique de son ange gardien, enfin des épisodes de mort et de résurrection, sans compter des séjours surnaturels dans le temps et l'espace des Écritures. Ces faits enregistrent les « faveurs » d'une vie mystique intérieure soustraite aux regards et d'autant plus intense qu'elle reste secrète, « mystique ». Fluctuant entre l'excès et le déficit des signes, pris dans ce déphasage entre l'extérieur visible et l'intérieur discret, le biographe souligne qu'il ne peut pas renoncer aux singularités corporelles visibles ou sensibles qui constituent le passage à la limite de toute « sainte potentielle », comme s'il lui fallait *malgré les soupçons*, publier la candidate à la sainteté en « virtuose » de l'Incarnation dont elle performe le sacrifice[7].

Dès lors, les formules d'atténuation ou de justification négocient le récit des mortifications sanglantes et l'exhibition d'un surnaturel controversé, comme la présence active de l'ange gardien. On notera que l'ange rapproche cette vie de celle de Jeanne des Anges et son « bureau de l'Ange », siège des « révélations » de l'ancienne possédée de Loudun[8]. Le jésuite mystique Jean-Joseph Surin qui a été son directeur et son exorciste « révère » les choses extraordinaires

---

[6] *Vie de la vénérable Mere Agnes de Jesus Religieuse de l'ordre de S. Dominique au dévot monastère de Sainte Catherine de Langeac*, Par un prêtre du Clergé, Au Puy, par André et Pierre Delagarde, Frères imprimeurs, 1665 (repris à Paris, aux Éditions du Cerf, 2011). Charles-Louis de Lantages (1616-1694), sulpicien, attaché dès 1643 à Jean-Jacques Olier, fonde le séminaire du Puy en 1652 ; il régit ensuite celui de Clermont en 1664-1675, mais des bruits le font relever de ses fonctions. Auteur du *Catéchisme de la foi et des mœurs chrétiennes*, 1679, réédité au XIXe.

[7] Jean Seguy, *Conflit et utopie, ou réformer l'Église. Parcours wébérien en douze essais*, Paris, Cerf, 1999.

[8] Ferdinand Cavallera, « Une controverse sur les grâces mystiques (1653-1660) », *Revue d'Ascétique et de Mystique*, 9, 1928, pp. 163-196. Les polémiques sur les grâces extraordinaires avec Jeanne des Anges, le Père Bastide et le père Surin s'élèvent entre 1656 et 1660. Les nombreux portraits d'Agnès de Langeac qui ouvrent ses Vies la montrent le plus souvent avec son ange gardien portant les signes de la Passion, les deux figures opérant la focalisation sur l'intensité de la souffrance christique et l'origine angélique des faits rapportés : voir le *Recueil des portraits de la mère Agnès de Jésus* BnF Gallica btv1b8527753k.pdf

qui sont en ceux qui se donnent à Dieu, mais ne croit pas qu'il faille pour cela décrier les « biens communs de la foi » et leur solidité, ni mépriser les faveurs les plus extraordinaires[9]. L'expérience mystique est entrée dans un tel discrédit qu'il faut se garder d'en partager les secrets que « certains esprits » traitent de « vision mystique et de belles idées » : l'antimystique l'emporte et oblige à tenir un impossible milieu, pour produire mais entre soi, c'est-à-dire entre expérimentés, ces *choses* que les mystiques nomment les « biens les plus exquis du royaume de Dieu dans les âmes » et qu'ignorent les « doctes versés dans la théologie scolastique »[10] .

Or, seuls les confesseurs et les directeurs ont accès à ces trésors de la vie intérieure des religieuses dont ils favorisent alors les récits. Ainsi la mère Agnès de Jésus aurait expérimenté la participation « sensible » au couronnement d'épines, ce qui a été approuvé par les directeurs qui ont recueilli la narration de la « souffrance » dont la mère Agnès a « visiblement » donné des signes, « *comme si* on lui eût appliqué fort rudement une couronne d'épines sur la tête »[11] . L'auteur publie l'imitation christique de son héroïne, mais avec la précaution d'un *comme si* qui en atténue la portée. Devant ces faits extraordinaires Lantages reconnaît les difficultés que les lecteurs auront à « croire » les « merveilles de grâce dont cette vie est toute remplie », obstacle qu'il franchit en posant préalablement la garantie quasi juridique de son témoignage : « c'est pourquoi je dois assurer icy le lecteur, comme je le fais très sincérement, que je n'ay escrit quoy que ce soit que par de tres bons temoignages[12] ».

La publication de la Vie trente ans après la mort de la candidate à la sainteté ne peut échapper à la disparition de témoins fiables et au soupçon qui pèse alors sur des signes extraordinaires infalsifiables et qui sont devenus, avec l'essor des doctrines anti mystiques, fort contestables. C'est d'abord un réseau de biographes que Charles de Lantages doit d'abord

---

[9] Sophie Houdard, *Les Invasions mystiques Spiritualités, hétérodoxies et censures au début de l'époque moderne*, Paris, Les Belles lettres, 2008. C'est au même moment que le jésuite Surin publie sa *Science expérimentale des choses de l'autre vie* et que Jeanne des Anges, supérieure au couvent des Ursulines de Loudun, rédige sa vie à la demande de son directeur spirituel.

[10] On lira par exemple la mise au point embarrassée de Surin dans la lettre 398 qu'il adresse à la Mère Jeanne des Anges, prieure des ursulines à Loudun, le 29 juillet 1661, *Correspondance*, Paris, DDB, 1966, p. 1187.

[11] Lantages, *Vie de la Venerable Mère Agnès, op. cit.*, p. 59. Je souligne.

[12] Ibid., préface n.p.

énumérer : Jacques Branche, qui a « vu de ses propres yeux » ou appris de « personnes fort pieuses », les faits décrits dans la vie qu'il a « mise au jour » treize ans plus tôt ; les mémoires de Charles de Noailles, évêque de Saint-Flour, envoyés à Monsieur Olier et malheureusement perdus, mais qui « touchaient » tous ceux qui les lisaient, enfin les écrits de Monsieur Chomel, vicaire général de l'évêché de saint Flour, qui écrivit à son tour

> Cette vie pleine de merveilles y meslant quantités de fort beaux discours de piété à l'occasion des pratiques qu'il en rapportait. Comme on parloit de l'imprimer, quelques personnes lui representerent qu'on eust mieux aimé qu'il eust fait un simple recit des vertus et des graces de la Mere Agnez[13].

Lantages vient ensuite :

> Ce m'a esté un grand avantage d'écrire les choses extraordinaires qui y sont, après un Homme qui par sa piété, par son intelligence en ces matières et par sa qualité, les avoit beaucoup autorisées en les ecrivant avant moy. Les lecteurs auront de la difficulté à croire les merveilles de grâce dont cette vie est toute remplie. C'est pourquoy je doy asseurer ici le lecteur, comme je fais tres sincerement, que je n'y ai escrit quoy que ce soit que par de tres-bons temoignages […] Mais afin que le Lecteur sache que ny lui ny moy n'avons pas cru legerement tant de choses merveilleuses, il considerera, s'il luy plaist, sur quel fondement nous les avons crues[14].

Les « choses merveilleuses » sont choses écrites « après » d'autres (dominicains, jésuites, curés, docteurs en théologie), qui *autorisent* l'entreprise biographique de Lantages qui fournit après eux le « simple récit », véritable et vraisemblable, sans discours de piété ni ornement inutile, le récit historique moderne, en somme, d'une vie de sainte.

La liste est longue de tous ceux qui ont consulté avant lui les « plus pieux et les plus habiles » sur les grâces de la jeune religieuse, certains même sont encore en vie comme le dominicain Esprit de Panassière qui affirme que « Dieu a opéré en cette sainte fille beaucoup plus de merveilles que ce qu'on en rapporte », tandis qu'un bon Religieux de Saint Pierre du Puy, resté anonyme, peut témoigner avoir trouvée la religieuse élevée en l'air confirmant ainsi les faveurs extraordinaires qui entourent son oraison, objet pourtant d'innombrables polémiques[15].

---

[13] *Vie de la vénérable Mere Agnes de Jesus, préface n.p.*

[14] *Ibidem.*

[15] Ibid., p. 47

Le soupçon qui entoure les phénomènes mystiques est tel que Lantages doit veiller à fournir des témoignages ordinaires et sûrs, comme ce religieux sans nom qui convainc par sa simplicité même, de la véracité de phénomènes au contraire extraordinaires. Les « plus rares merveilles », les « dons extraordinaires » les « vertus éminentes » ont été vérifiés par des ecclésiastiques qui l'ont examinée et éprouvée, et c'est à Monsieur Olier, qu'il revient « parce qu'il l'a pratiquée » de garantir les expériences admirables livrées dans la troisième partie de la Vie. Mais la contestation de certains faits ou leur mise en doute s'inscrit dès la préface qui exige du public qu'il devra admirer et non imiter la candidate à la sainteté, quand « l'instinct extraordinaire » de la mère Agnès l'a conduite en des excès d'obéissance condamnables et des actions qui restent difficilement vérifiables (comme ses deux prétendues résurrections après un séjour dans l'autre vie, qui restent comme on s'en doute fort contestables), à moins qu'il ne s'agisse de « grandes extases » (formes de transport elles-mêmes suspectes) que le lecteur devra apprécier.

La force probante de l'extraordinaire tient alors moins à sa nature merveilleuse ou étonnante qu'à l'effort que le lecteur croyant devra produire pour admettre une chose difficile à croire, le croyable étant posé comme un domaine dont il convient cependant de dresser préalablement les limites. Car l'adhésion du lecteur croyant ne suppose pas qu'il renonce à la vérité ni qu'il abdique de sa raison, mais qu'il accepte, comme lors d'un procès, un récit vérifié et des témoignages autorisés, selon une procédure historico-juridique qui appuie la vérité biographique, fût-elle merveilleuse.

Une hagiographie en réseau

Il est fort probable que cette Vie constituait la première pièce d'un projet de canonisation resté inabouti[16]. C'est la raison pour laquelle Charles-Louis de Lantages publie le patronage des autorités religieuses du diocèse du Puy et du couvent parisien de Saint-Sulpice, avec Jean-Jacques Olier (mort en 1657), dont la mère Agnès aurait de loin favorisé la vie spirituelle et qui aurait demandé une vie de la religieuse dès 1636 à la mère Hyacinthe du Saint Esprit. Au seuil

[16] Sur l'hagiographie comme opérations d'écriture prises dans les débats doctrinaux, politiques et esthétiques, on lira Marion de Lencquesaing, *Crises et renouveaux du geste hagiographique (XVII et XXe siècles). Les vies de Jeanne de Chantal* (thèse Paris Sorbonne Nouvelle 2017), Paris, Éditions Classiques Garnier, 2021.

de cette *Vie* un répertoire de noms et de titres met au jour le réseau spirituel entre Paris et l'Auvergne, qui s'est activé, dès la disparition de la jeune mère Agnès.

Les écrits se substituent ainsi au corps vif de l'héroïne prématurément disparue, les mémoires du confesseur dominicain Esprit de Panassière vers 1635, une vie manuscrite d'un père bénédictin de Saint-Germain-des-Prés (conservée aujourd'hui aux Archives de Saint-Sulpice), les mémoires du jésuite Arnaud Boyre, son directeur spirituel (conservés encore à Langeac), enfin la première vie imprimée et déjà citée ici de Jacques Branche, prieur de Pébrac qui a connu Agnès de Langeac. Une hiérarchie ecclésiastique et une constellation de mémoires dont beaucoup sont restés manuscrits et dont on vient de citer quelques éléments, autorisent le « simple » récit et recommandent le sujet biographique dont l'origine modeste et éphémère (Agnès de Jésus meurt jeune) s'est perdue au cours du temps, mais qui est produite comme la source des fondements « solides » que sont les témoignages et les mémoires manuscrits des premiers témoins, offerts comme preuve de la preuve, témoignage du témoignage de ceux qui l'ont vue[17].

La Vie d'Agnès de Langeac demanderait une étude d'histoire et de géographie sociales comme Grégory Goudot l'a récemment fait pour le diocèse de Clermont, de manière à saisir la

---

[17] Entre 1634 et 1676, date de la première démarche officielle par l'évêque de Saint-Flour, divers témoignages sont arrêtés et conservés**. L**a biographie de Lantages, éditée au Puy est réimprimée en 1666 au Puy et se vend à Paris rue saint Jacques à la Couronne d'Espines ; seconde édition revue, corrigée, augmentée au Puy en 1675. Dès le XVIIe siècle, l'ouvrage est traduit à Cologne en 1670, en latin, puis en allemand [traducteur Hyacinthe Cunibert, o.p. province de Teutonie] ; à Louvain en 1675 de l'allemand en flamand ; à Naples en 1695 du français en italien. La troisième édition, au Puy en 1718, est suivie d'une nouvelle édition par Émery, supérieur général de la Compagnie de Saint Sulpice, qui fera expurger l'édition de Lantages en 1808 enfin, la dernière par Paul Lucot à Paris en 1863 avec notes érudites. Agnès de Jésus est béatifiée par Jean-Paul II en 1994**.** Raymond Darricau, « La vénérable Mère Agnès de Langeac (1602-1634) et la sainteté de son temps », p. 15- 42 dans *La mère Agnès de Langeac et son temps Une mystique dominicaine au Grand Siècle des Ames,* Le Puy, Dominicaines de Mère Agnès, 1986 et l'article très nourri de Bernard Montagne, OP, archiviste, « Agnès de Jésus revisitée », dans *Agnès de Langeac, Le souci de la vie et ses commencements*, préface de Mgr Henri Brincard, Paris, les Éditions du Cerf, 2006, p. 25-57.

façon dont une série d'actions (écritures, financements, donations, constructions de couvents, etc.) élaborent non seulement un dossier hagiographique mais aussi, voire d'abord, les fondations écrites du diocèse auvergnat spirituel et dévot qui se met en place à l'époque moderne[18]. On rappellera sommairement quelques éléments qui expliquent l'importance de ce dossier, qui pourrait sinon paraître mineur parmi les nombreuses Vies de la même époque : les conflits entre les institutions du Puy et du Velay, les fondations récentes du monastère de Langeac en 1623 à partir du monastère du Puy et du monastère de Sainte-Praxède à Avignon, le renouveau religieux de la congrégation dominicaine réformée érigée en 1608 en Occitanie par le dominicain Sébastien Michaëlis (qui s'est rendu célèbre durant la possession d'Aix en 1611) et les liens avec un milieu spirituel dominicain très actif (Louis Chardon, Jean-Baptiste Gonet, Antonin Massoulié, Alexandre Piny), l'importance enfin de Monsieur Olier (lui-même entouré d'une aura mystique ambiguë), ceci concourant à la publication de la Vie de la mère Agnès de Langeac pour promouvoir l'axe spirituel Paris, Provence, Auvergne[19]. Les approbations signées par des chanoines et doyens de la cathédrale du Puy, des docteurs en mission au Diocèse de Clermont, le procureur du roi et le juge Mage mettent au jour des noms, des lieux et des autorités. Comme on le sait grâce aux travaux de Nicolas Schapira, le privilège de librairie, et l'approbation obligatoire pour les ouvrages religieux, ne sont pas seulement des outils juridiques de contrôle, ils permettent une opération de promotion d'un groupe social[20]. En

---

[18] Grégory Goudot, « Dévots et fondations de couvent en Auvergne au XVIIe siècle », *Revue historique,* 2013/4.

[19] Augustin Laffay, « Un air de famille Théologiens et auteurs spirituels dominicains dans la réforme de Michaëlis au XVIIe siècle », dans *Les écoles de pensée religieuse à l'époque moderne*, Yves Krumenacker et Laurent Thirouin dir., LARHRA, Chrétiens et sociétés. Documents et mémoires, 2006, p. 11-127.

[20] Nicolas Schapira : « La publication d'un texte exhibe toujours plus que l'objet ou le "contenu" qu'elle prétend servir : elle fait aussi advenir un statut, des valeurs, une autorité. Instrument de légitimation, la publication est d'abord un moyen privilégié par lequel les individus diffusent ou défendent leur réputation. », « Quand le privilège de librairie publie l'auteur », *De la publication Entre Renaissance et Lumières*, GRIHL, études réunies par Christian Jouhaud et Alain Viala, Paris, Fayard, 2002, p. 121-139 ; voir également du même, « Le monde dans le livre, le livre dans le monde : au-delà du paratexte. Sur la privilège de

matière de spiritualité, la Vie met au jour des faits qui renvoient implicitement à des courants spirituels et à leurs doctrines, comme la servitude que la mère Agnès de Jésus aurait été la première à « inventer » (avant le « livre » de Bérulle et sa condamnation), et les formes sanglantes d'imitation qui inscrivent la religieuse dans la généalogie spirituelle dominicaine.

Quoiqu'il en soit, avec Agnès de Jésus, des liens sont tissés par les écrits entre le couvent des dominicaines et les missionnaires jésuites, mais aussi avec les sulpiciens et les mauristes du couvent de Saint-Germain-des Prés, produisant une zone de réformation spirituelle de l'Église et de l'ordre dominicain dont la Vie écrite assume la « responsabilité ». Comme l'écrit Louis Marin, le sujet de la biographie « répond » de cette histoire, il polarise le réseau, il le fait tenir. Or, c'est le corps mortifié d'Agnès, corps sanglant, souffrant, visité de mille et une présences surnaturelles, corps extatique, corps esclave, qui est au centre de la biographie et qui sera au cœur du couvent des dominicaines de Langeac et de la continuité historique du lieu saint. Le retour du corps de la religieuse dans le monastère en 1841, après la « catastrophe » révolutionnaire permettra la refondation du corps institutionnel identifié dans le sujet biographique et condensé dans le récit de vie. Comme l'écrit encore Louis Marin, il y a un « fantasme d'éternité » de tout corps religieux qui passe par l'effacement des processus historiques et sociaux, voire par leur déni, le monument de la biographie érigeant le fantôme d'une présence sans histoire et sans origine. La vie racontée emplit alors ce « désir biographique » et l'illusion d'un sujet qui en répond[21] comme une écriture autobiographique qui utiliserait la pensée et la plume d'un autre. Car ce sont les témoignage et les mémoires écrits par le réseau qui se substituent à toute introspection (on n'a pas, sauf erreur, d'écrits de la religieuse qui a pourtant eu une correspondance ni de doctrine spirituelle) et produisent encore aujourd'hui la mère Agnès de Jésus (ou de Langeac) comme autorité dans les milieux charismatiques.

---

librairie dans la France du XVIIe siècle », *Histoire et civilisation du livre, Revue internationale,* Droz, 2010, pp. 79-96.

[21] Louis Marin, « Biographie et fondation », *Esprit*, 1993, n°12, p. 141-156 : étudiant la *Relation écrite sur Port Royal,* Marin décrit « l'enjeu proprement fondamental du récit « biographique » de fondation, à savoir la quasi identification entre le sujet biographique et le corps fondé (dans le passé) et le corps à fonder (par le récit) », p. 142.

Le territoire auvergnat dévot sera, jusque dans le présent de ce colloque, le lieu où se renouvelle le corps fondé dans le passé et où il se refonde par les écrits et les traces qu'ont laissés les mémoires. Si les noms connus des témoins (le jésuite Bohyre, recteur au Puy avant d'être provincial d'Aquitaine, le père Panassière, Jean-Jacques Olier), appuient l'ouverture légale d'un procès en canonisation, ils sont aussi, voire d'abord, l'inscription d'un territoire dévot.

Une généalogie spirituelle dominicaine : mortifications et corps liturgique

Le genre de la biographie est un témoignage important de la façon de vivre le christianisme des sociétés féminines du XVII[e] siècle qui ont à gérer l'héritage matériel et symbolique de leur institution[22]. La vie d'Agnès de Jésus, d'abord religieuse du Tiers-Ordre dominicain, puis sœur de chœur est bien sûr construite sur celle de sainte Catherine de Sienne : comme la célèbre sainte et docteur de l'Église dominicaine, elle meurt jeune ans, reçoit des stigmates invisibles, et dans l'extrait suivant, la couronne d'épines :

> Les Directeurs de cette Ame de grâce ont jugé depuis qu'asseurement elle eut [dès lors] la participation sensible au Mystere du couronnement d'épines qu'elle a eue depuis visiblement, comme nous verrons bientôt […] Un jour de sainte Catherine l'illustre Martyre, Agnez ayant fait son Oraison sur quelque Mystere de la Passion ; au moment qu'elle la finissoit, sainte Catherine de Sienne luy apparut, tenant deux Couronnes en ses mains, dont l'une estoit d'epines et l'autre de fleurs et luy dit : *Choisis celle que tu voudras*. Notre fervente fille de la Croix, qui savait l'exemple que cette sainte, qu'elle appeloit sa Mere, luy avait donné sur un semblable choix, prit sans hesiter les epines et s'en couronna la teste. Elle y sentit aussi tost une douleur tres aiguë, qui luy dura tout le temps de l'Avent, et jusqu' à la Messe de Minuit, en laquelle elle fut un peu soulagée après la Sainte Communion. Cela n'empêcha pas qu'elle n'eust depuis toute sa vie un mal de teste fort sensible, qui etoit etonnant en ce qu'il luy faisait parfois verser du sang. (p. 55)

On voit ici comment opère une mémoire active de l'institution selon le régime d'une exemplarité connue, avec la persistance « étonnante » du sang versé, que souligne le cadrage difficile entre imitation, diminution et excès. Tout se passe comme si le sang, « signe étonnant »

---

[22] Jacques Le Brun *Sœur et amante les biographies spirituelles féminines du XVIIe* siècle, Droz, 2013 qui reprend les études les plus importantes sur le sens et l'enjeu des mises en scène du corps souffrant dans ces vies.

selon le biographe, n'était acceptable qu'à proportion de ce qu'il épuise la singularité grâce à la répétition sous une forme mineure de l'histoire « exemplaire » de l'institution dominicaine.

Jacques Le Brun rapporte cependant plusieurs cas suspects de religieuses qui s'adonnaient à des pratiques plus ou moins clandestines : ainsi, ces visitandines d'Annecy qui en 1675 avaient l'habitude de boire un peu sang de François de Sales mélangé avec du vin[23]. La réincarnation du fondateur dans ses filles, relèverait alors d'une incorporation réelle qui se substituerait au régime symbolique de la mémoire et de la méditation pieuse. Tout le problème de l'imitation se joue ici dans le cadrage d'une mémoire qui ne doit pas être passage à l'acte et surveiller les débordements ou les excès (veiller à ne pas faire mieux que la sainte, à ne pas être la sainte, ni manger le corps du saint, faire comme si…).

La biographie d'Agnès est écrite classiquement en trois parties à peu près égales, d'abord la vie depuis la naissance jusqu'à la prise d'habit, puis les vertus héroïques de la religieuse et les signes de son corps mort à son décès, enfin les « faveurs extraordinaires », les grâces et les miracles qui ont eu lieu après son décès. La vie comme religieuse n'ayant duré que treize ans environ, sans grande variété, c'est au goût du martyre et de la Passion du Christ qu'est consacré l'essentiel du récit selon un calendrier liturgique qui se substitue à celui trop terne des jours et des années derrière les murs. On en suivra quelques étapes dans des extraits qu'il sera bon de citer un peu longuement si l'on veut suivre l'organisation des mortifications[24].

À six ans, Agnès entame sa dévotion d'esclave de Marie qui lui fait porter une chaine de fer sur la peau de ses reins, elle fait également secrètement vœu de virginité, puis à 10 ans médite la prière du Christ au Jardin des Oliviers et entame l'imitation de la crucifixion :

> Elle considéra attentivement son aimable Sauveur prosterné sur sa face tres-sainte, et versant le Sang avec la sueur de tous les endroits de son sacré Corps par la violence de son agonie, elle en demeura tellement touchée, et conçeut tant d'estime et de confiance pour la Priere que le fils de Dieu a faite en cette posture à Dieu son Pere que depuis ce temps-là ça a esté sa coutume jusqu'à sa mort, pour obtenir efficacement ce qu'elle demandait à Dieu, de luy offrir cette oraison si humble de son tres cher Fils […] elle remarqua qu'il estoit tout couvert de playes qui estoient brillantes, et desquelles neanmoins le sang sortait en abondance[25] […]

---

[23] Ibid., p. 12.

[24] Ibid., chapitre VII, « Mutations de la notion de martyre au XVII[e] siècle d'après les biographies spirituelles », p. 157-177.

[25] Lantages, op.cit., p. 52.

> Pour ses souffrances, Dieu ne tarda pas à l'honorer de la participation de celles de Jesus-Christ, selon qu'elle l'avoit désiré. On remarque qu'au temps du Caresme, pendant qu'elle s'appliquait plus particulièrement aux douleurs de son sauveur, commençant dès la semaine de la Septuagesime à les méditer avec grand soin et grande piété, elle ne manquoit pas toutes les années de tomber malade, pour entrer ainsi en part des souffrances qu'elle adoroit en son Espoux. Ce qui luy a esté ordinaire toute sa vie depuis l'âge de douze ans.
>
> Ce qui est plus admirable, c'est qu'en adorant les divers Mysteres de la Passion de son Sauveur, elle ne recevoit pas seulement dans son intérieur les influences de grâce, dont chacun d'eux est second, mais il y en a peu dont elle ne reçut l'impression et experimenté le tourment dans son corps[26].
>
> Un Dimanche des Rameaux […] Agnes à l'Oraison fut saisie d'un mal de teste si violent , qu'elle en demeura comme morte pendant trois heures. Cette douleur lui dura jusqu'au Samedi saint […] Les Directeurs de cette Ame de grâce ont jugé depuis qu'assurement elle eut dès lors la participation sensible au Mystere du couronnement d'épines qu'elle a eue depuis visiblement, comme nous verrons bientôt.
>
> [Le Vendredi saint : elle boit un breuvage infect de vinaigre et de suie] Sur les trois heures apres midy, ayant appliqué fortement sa pensée au crucifiement de Jesus Christ […] elle se trouva soudain atteinte en un bras d'une douleur si violente depuis le coude jusqu'à l'extremité des doigts, quelle en tomba par terre comme morte et y demeura plus de trois heures.
>
> Un autre jour en meditant le coup de lance […] elle jeta par la bouche et par les narines beaucoup de sang . Ce que nous verrons cy-apres luy estre arrivé plusieurs fois[27].

Sans durée réelle, les faits se répètent dans une atemporalité hagiographique (elle tombe malade « toutes les années », « toute sa vie, depuis l'âge de 12ans », « plusieurs fois » ; le sang sort des narines et de la bouche « plusieurs fois »), en sorte que le temps liturgique de la présence du Christ remplace le temps accidentel du corps et de la vie ordinaire, tout en lissant le caractère extraordinaire des phénomènes (le mal de tête lors du couronnement d'épines ; la douleur du bras au moment de la crucifixion ; le coup de lance qui la fait saigner). La seule action qui ne soit pas un effet de la méditation est la montée à l'extrême du désir de souffrir et de mourir, jusqu'au point culminant d'une extase si violente qu'elle dura plus de trois heures. Arrivée à la quinzième année de la jeune religieuse, le récit se focalise sur l'Incarnation, comme expiation rédemptrice qui commence le Jour des Saints Innocents : Agnès décide alors de subir

---

[26] Ibid., p. 55.

[27] Ibid., p. 57

des mortifications intenses, comme l'atteste le port depuis l'enfance d'une ceinture de rosettes qui lui arrache les chairs.

> Elle aperçut visiblement un Crucifix avec un visage pâle et defait et dont les playes des mains, des pieds et du costé et mesme celles du front causées par les epines de sa couronne estoient fort brillantes , quoy que le Sang en descoulast .
> […] ordinairement au lieu de linge elle portait une rude haire, et si quelque fois elle prenoit une chemise, les playes que lui faisoient sa ceinture de rosettes l'ensanglantaient toute. Sa Mere en ayant trouvé une ainsi pleine de sang, crut qu'elle avoit quelque ulcere sur les reins et donna charge à sa sœur d'y prendre garde […] Elle eut toujours continué à porter ce fer sur sa chair et se traiter par ce moyen comme on traite les Esclaves et les Personnes condamnées aux galères, si le providence n'eust fait naitre l'occasion que nous allons voir, en laquelle son Confesseur connut qu'il la falloit dechainer. (p.70) […]
> Elle tomba en une grande maladie qui dura deux mois entiers, sans que personne s'avisa de luy oster sa ceinture de rosettes […] l'ayant portée plusieurs années de suite, pendant lesquelles sa taille s'estoit bien augmentée, il se trouva que les rosettes estoient fort enfoncées et quasi cachées dans sa chair. De sorte que pour l'en tirer, il fallut qu'elle employast les mains d'une de ses compagnes bien affidée, laquelle y travaillant avec toute l'adresse que la charité et la compassion luy pouvaient donner, ne put pourtant venir à bout de cette operation sans verser bien du sang et faire un petit carnage sur cette victime innocente[28].

L'épisode de la ceinture de rosettes donne l'occasion au biographe de montrer que la mère d'Agnès est méfiante, l'ulcère aux reins pouvant désigner un sang « naturel » ou le soupçon du sang menstruel. La mise en place à l'intérieur du récit de quelques surveillantes (sa mère, sa compagne) permet de répondre au soupçon de contrefaçon ou d'exagération comme dénoncé de l'intérieur et autoriser la publication des dévotions secrètes.

Le confesseur à son tour fait preuve de rigueur doctrinale en ne cautionnant pas l'excès de pratiques de mortifications — qui renvoient ici aux dévotions spirituelles de l'Esclavage — et en « déchaînant » la religieuse. Mais l'épisode de la ceinture qui s'est enfoncée dans les chairs permet au biographe d'en dévoiler la violence sanglante, comme cette « compagne bien affidée » qui doit se faire chirurgienne pur retirer la chaine non « sans verser bien du sang » et accomplir un « carnage », curieusement amoindri par le qualificatif de « petit ». Plus loin, on apprend subrepticement qu'Agnès use de disciplines « toujours jusqu'au sang »[29].

---

[28] Ibid., p. 71.

[29] *Ibidem*.

Malgré les risques qui pèsent alors sur l'interdiction canonique de favoriser un culte local, les sœurs du couvent distribueront des reliques, dès les années 1690, aux pèlerins qui viennent visiter la tombe pour se guérir de graves maladies : elles prêteront la chaine de fer, la tasse dans laquelle Agnès avait coutume de boire, du bois de sa bière, des pièces de ses vêtements (insérés dans des *Agnus dei*). Plus, les religieuses seront, selon leurs dires, « forcées » de donner des petites parties du corps d'Agnès pour les personnes de qualité, mais selon leurs dires encore, la pratique sera de courte durée, « afin d'être obéissants à l'Eglise[30] » et aux règles en vigueur. Monsieur Olier a quand même emporté la mâchoire, des dents ont été données à plusieurs autres personnes. Les écrits attestent qu'aucun culte local n'est rendu et si aucun miracle n'est retenu avant 1655, l'afflux des pèlerins est tel qu'on en garde la mémoire tandis que les dépositions seront retenues par un procureur d'office et un commissaire à partir de 1672. Les religieuses doivent adopter des stratégies pour convenir aux règles de la canonisation sans s'interdire tout à fait d' accéder aux demandes des dévots locaux ou de passage qui font la gloire du lieu : en septembre 1695, pour ne pas contrevenir aux prescriptions de *non cultu* Joachim-Joseph Giscar d'Estaing doit faire enfouir le corps dans une fosse de quatre ou cinq pieds de profondeur. Se plier aux règles ou ruser avec elles, telle est l'alternative délicate où se trouve le rédacteur d'une vie de sainte au XVIIe siècle.

Les stigmates invisibles ou la conversion du signe sanglant : les ruses du biographe

Le biographe se fait l'écho du désir de souffrir le martyre de l'héroïne. Comme pour la plupart des chrétiens de l'époque, les possibilités ne sont pas absentes à l'époque (que l'on songe aux missions au Japon, aux guerres avec les Turcs ou, plus proches, aux missions en Angleterre) mais elles rencontrent des difficultés diverses, soit que l'Église catholique ne favorise pas la quête du martyre, soit qu'elle en contrôle les récits et la réalité. Le désir du martyre et son empêchement entraînent, comme l'écrit Jacques le Brun, « de nouvelles formes, sanglantes ou non sanglantes [qui] vont prendre la place du martyre antique tout en manifestant la même radicalité [31]».

Dans les Vies d'Agnès c'est imaginairement qu'elle substituerait au martyre le fantasme d'une scène intérieure, secrète, comme ce jour de saint Laurent où elle connaît le « Martyre

---

[30] Bernard Montagne, art. cit., p. 48.

[31] Jacques Le Brun, *Sœurs et amantes, op. cit.*, p. 158.

invisible [qui] luy commença à minuit comme elle faisait son oraison et luy dura jusqu'au lendemain à la meme heure et depuis luy continua toutes les année à pareil jour[32]».

Dans les pages qu'il consacre à la religieuse dans le recueil des *Saints et Saintes d'Auvergne*, publié en 1652, le père Branche qui y a travaillé pendant douze ans, se montre plus éloquent[33] :

> Le jour de saint Etienne il lui semblait que toute sa personne était lapidée et surtout le jour de saint Laurent, elle sentit le feu par toutes sa personne et sembla bruler. Le jour de saint Pierre le martyr, elle sent de grands coups à la tête et au cœur. Le jour de la Couronne de notre seigneur elle sent de grandes douleurs. Pour les deux jours de Croix de mai et de septembre, elle sent de grandes douleurs par tout le corps et en touchant la croix […] Et toutes les fêtes que j'ai dit, cela ne manque pas de venir, et c'est de minuit jusqu'à l'autre[34].

Jacques Branche choisit de décrire un martyre, mais comme tenu à distance dans une participation sensorielle et invisible (« il lui semblait » « elle sentit » et « sembla brûler »)[35]. Le

---

[32] Lantages, *Vie, op. cit.*, p. 82.

[33] *La Vie des saincts et sainctes d'Auvergne et de Velay*, par Messire Jacques Branche, Religieux Prieur-Mage au couvent de Notre Dame de Pebrac, de l'ordre de saint Augustin. Au Puy, 1652. Le calendrier des saints incorporé est une forme bien connue du XVII[e] siècle. Dans sa correspondance avec Huyghens, Descartes dans une lettre du 12 mars 1640, se moque de ces phénomènes qu'il traite d'extravagances. Voir Sophie Houdard, « Vanité, reliques et stigmates face au regard curieux », Actes du colloque international, Gisèle Venet et Lyne Cottegnies, dir., dans *Études Epistémé*, *Revue de littérature et de civilisation*, *Curiosité(s) et vanité (s) dans les Iles britanniques et en Europe au XVIe et XVIIe siècles*, 27, 2015 consulté le 08 mai 2020. URL : http://journals.openedition.org/episteme/588 ; DOI : https://doi.org/10.4000/episteme.588

[34] *La Vie des saincts et sainctes d'Auvergne et de Velay*, *op. cit.*, p. 889.

[35] Antoinette Gimaret, « Savoir lire le corps de l'autre : la biographie hagiographique et le travail de la preuve (autour des Vies de Marthe d'Oraison et Agnès d'Aquillenqui) », *Lire et écrire des Vies de saints : regards croisés XVIIe-XIXe siècle*, S. Houdard, M. de Lencquesaing, D. Philippot org., *Les Dossiers du Grihl* [En ligne], 2015-01 | 2015, mis en ligne le 07 décembre 2015, consulté le 08 mai 2020. URL : http://journals.openedition.org/dossiersgrihl/6355 ; DOI : https://doi.org/10.4000/dossiersgrihl.6355.

verbe « sentir » intériorise le martyre et en déplace les formes vers le *pâtir* où se reconnaissent tant de mystiques du XVII[e] siècle.

Le problème des stigmates invisibles[36] ne pouvait manquer de venir dans cette biographie d'une religieuse dominicaine. Nous ne nous arrêterons pas sur le dossier bien connu du privilège des stigmates invisibles de Catherine de Sienne[37] et le cas intimidant d'un Christ-femme. L'épisode des stigmates est donc développé dans la Vie d'Agnès, mais les biographes qui insistent sur une nouvelle sémiologie du signe sanglant montrent une sorte d'hésitation ou d'ambiguïté dans sa description.

Ainsi, Agnès discerne et dénonce une fausse stigmatisée qui « montre » ses « belles playes » ; elle-même porte des croix rouges aux mains « qu'elle obligea Notre Seigneur de luy oster en s'adressant à luy » avec simplicité[38]. Car le problème n'est décidément pas le signe miraculeux, mais sa visibilité, c'est-à-dire sa publication. L'épisode est également raconté par l'augustin Jacques Branche : Dieu met des croix rouges en fleurs de lys dans les mains d'Agnès de Jésus, phénomène qu'elle essaye de cacher. Elle va alors dans la cabane du jardin et s'adresse à Lui :

> Vous savez bien mon sainct Epoux que je ne veux point de Croix en peinture, j'en veux de reelles, et en veux souffrir mes douleurs ! que s'il ne vous plait pas d'effacer celles de mes mains, je m'en vays sauter les murailles du Couvent, pour m'aller cacher dans les bois et parmy les rochers. Au bruit de ces alarmes un Ange parut […] Monseigneur, je ne veux point de ces marques, elles me sont suspectes, je suis contente de souffrir les douleurs de la Croix de mon Jesus et n'en veux point d'autres […] Pleust à Dieu qu'une fille stigmatisée de ce païs que j'ai veue, eust eu une si profonde humilité, le diable ne l'eust pas si facilement trompée. (p. 890)

La dissimulation du signe sanglant a ici plusieurs fonctions qu'on évoquera schématiquement : 1/ une fonction mémorielle que l'institution dominicaine réformée récupère rappelant que le débat sur l'authenticité des stigmates de Catherine de Sienne a été récemment

---

[36] Antoinette Gimaret, « Corps marqué et stigmates invisibles dans les biographies spirituelles du XVII[e] siècle », *Archivio italiano per la storia della pietà,* vol 26, Rome 2013. (l'entièreté du volume est consacré aux stigmates)

[37] Sur la polémique entre Franciscains et Dominicains, on lira André Vauchez, « Les stigmates de saint François et leurs détracteurs dans les derniers siècles du moyen âge», *Mélanges de l'École française de Rome*, 1968, 80-2, p. 595-625.

[38] Lantages, *Vie, op. cit*., p. 298.

réglé par Urbain VIII qui les a reconnus. La décision pontificale n'est cependant pas sans équivoque, puisque les stigmates sont dits « lumineux » par le pape, car selon son biographe et secrétaire Raymond de Capoue sainte Catherine de Sienne elle-même n'aurait pas souhaité qu'ils fussent visibles.

2/ la distinction entre un « réel » sanglant et le signe visible « en peinture » : la souffrance devient ici le réel, elle prend le pas sur la représentation du stigmate visible (comme peint), et c'est le corps entier d'Agnès de Jésus souffrant qui permet de cacher le sang et le signe, sans les supprimer, mais en les réservant aux religieuses et aux mystiques qui sauront les interpréter, selon une forme d'acceptabilité restreinte dans le discours.

> Il luy semblait, comme elle a dit elle-mesme par obeyssance, qu'on lui coupait le cœur avec un razoir. Et la tres vive douleur qu'elle enduroit en cette partie, se répandit en tous les autres endroits de son corps particulièrement aux pieds et aux mains où l'on voyait une noirceur extraordinaire[39]. (p.275)

Le stigmate laisse voir une « noirceur extraordinaire » aux pieds et aux mains, comme le vestige du signe, la trace du signe et sa présence fantomatique.

Que peut-on écrire en conclusion de cette sainteté en attente encore aujourd'hui, attente durant laquelle la Vie de Lantages publiée, corrigée, rééditée entra durablement dans le processus d'approbation de la sainteté d'Agnès de Langeac ? D'abord, que les approbations légales de la Vie, la liste imposante des témoins, lecteurs, rédacteurs de mémoires qui autorisent le biographe prouvent l'actualité d'une candidate à la sainteté morte depuis plus de trente ans et la réussite de cette actualité. La preuve de la sainteté après le concile de Trente, objet de ce colloque[40], est donc avec le cas d'Agnès de Langeac, moins celle de la sainteté dans ses traits moraux ou surnaturels (souvent contestés et ambigus), que dans le regroupement social, le

[39] Ibid., p. 275.

[40] *Preuve et introspection dans l'hagiographie après le concile de Trente*, Humboldt Universität zu Berlin, 2-4 septembre 2021.

réseau, la mise en place d'une Auvergne dévote et d'un réseau spirituel qui s'active entre Langeac, Le Puy et Paris au moment où des conflits majeurs occupent la scène religieuse et politique de l'Église de France (affaire du formulaire de Port-Royal ; dénonciation du « jansénisme », ; procès du « quiétisme » ; antimystique).

Certes Agnès de Jésus échoue à l'épreuve du procès, puisqu'elle doit attendre le XXe siècle pour être mise au rang des bienheureux, mais le terme d'échec n'est peut-être pas le mot qui convient. Au fond, la réussite tient à la longévité du processus de publication et à son efficace. « On » n'a pas oublié Agnès, comme l'écrit le frère Jean- Claude Sagne, auquel on doit quantités de colloques et ouvrages concernant la Mère Agnès de Jésus[41]. Au contraire. La religieuse de Langeac a été le moyen de produire un évêché dominicain mystique et de construire durablement la tradition « vivante » d'une spiritualité. Ainsi, une théologie de l'Esprit activée au XVIIe siècle continue d'exister au XXe siècle : Agnès de Jésus maintient (fait passer ?), fait reconnaître la spiritualité de Jean-Jacques Olier qui s'est retiré dans une maison à Vaugirard en 1642, malade et soumis à la violence des esprits[42]. Cet état pour le moins très controversé le restera pour longtemps. Moins connue que le fondateur de la Compagnie des prêtres de Saint Sulpice, moins controversée que lui, et socialement plus insignifiante (c'est une jeune religieuse qui n'est même pas noble), la mère Agnès ira, du moins sa Vie, jusqu'à Rome, au cœur de l'institution, pour un procès certes tardif et encore inabouti, mais qui « fait tenir » dans le temps la spiritualité tourmentée, radicale et violente d'Olier et de la branche réformée des dominicains adeptes du pur amour. Les publications des Vies d'Agnès au XXe siècle, les colloques d'universitaires organisés par des autorités cléricales, encadrés par des membres des mouvements charismatiques, comme celui déjà cité de 2004, relient les actes de la vie d'Agnès de Jésus à la communauté contemporaine du Chemin Neuf ou à celle, beaucoup plus contestée, des Béatitudes à Autrey (condamnée judiciairement avec le frère Ephraim, exorciste)[43].

---

[41] Agnès de Langeac, *Le souci de la vie et ses commencements*, 15-17 octobre 2004, préface de Mgr Henri Brincard, les Éditions du Cerf, 2006 : colloque tenu dix ans après la béatification, le frère Sagne o.p. espère que ce colloque favorisera la canonisation.

[42] Jean-Jacques Olier, *Tentations diaboliques et possession divine*. Édition critique d'après les manuscrits. Suivie d'une étude sur la spiritualité d'Olier, par Mariel Mazzocco, Paris, Honoré Champion, coll. « Mystica », 2012, 312 p.

[43] Si la première tâche du colloque de 2004 est de relancer la cause par l'élaboration des documents (une naissance miraculeuse ayant permis d'aboutir à la béatification), le frère Sagne

Agnès est donc dotée d'une autorité charismatique encore présente, voire intacte, que Jean-Paul II autorise en la béatifiant en 1994. En 2004, Jean Claude Sagne espère, à l'orée du colloque du Puy, la canonisation prochaine d'Agnès en s'appuyant sur les « usages » et les expériences de ses fidèles. Au fond, l'opération a marché et c'est l'Esprit charismatique qui agit, mais aux marges d'une institution qui n'a toujours pas canonisé Agnès de Langeac à ce jour…

Bibliographie

Sources

[Charles-Louis de Lantages], *Vie de la vénérable Mere Agnes de Jesus Religieuse de l'ordre de S. Dominique au dévot monastère de Sainte Catherine de Langeac*, Par un prêtre du Clergé, Au Puy, par André et Pierre Delagarde, Frères imprimeurs, 1665 (repris à Paris, aux Éditions du Cerf, 2011)

La Vie des saincts et sainctes d'Auvergne et de Velay, par Messire Jacques Branche, Religieux Prieur-Mage au couvent de Notre Dame de Pebrac, de l'ordre de saint Augustin. Au Puy, 1652.

Jean-Jacques Olier, *Tentations diaboliques et possession divine*. Édition critique d'après les manuscrits. Suivie d'une étude sur la spiritualité d'Olier, par Mariel Mazzocco, Paris, Honoré Champion, coll. « Mystica », 2012, 312 p.

Jean-Joseph Surin, *Correspondance*, Paris, DDB, 1966,

Etudes

Ferdinand Cavallera, « Une controverse sur les grâces mystiques (1653-1660) », *Revue d'Ascétique et de Mystique*, 9, 1928, pp. 163-196.

Michel de Certeau, *La Fable mystique XVIe-XVIIe siècle, tome II*, édition établie par Luce Giard, Gallimard, 2013

évoque la seconde tâche du colloque, pastorale cette fois, pour ressaisir l'essentiel du témoignage d'Agnès à partir « d'expériences actuelles de formation comme le Cours Agnès de Langeac à Autrey (Vosges) » : « Agnès qui n'a rien écrit à part quelques lettres, n'a évidemment pas laissé une doctrine spirituelle élaborée. Chez elle, la voie spirituelle est traduite par des actes. C'est sa vie qui livre un enseignement », *op. cit.*, Introduction.

Colloque Agnès de Langeac, *Le souci de la vie et ses commencements*, 15-17 octobre 2004, préface de Mgr Henri Brincard, les Éditions du Cerf, 2006 ;

Raymond Darricau, « La vénérable Mère Agnès de Langeac (1602-1634) et la sainteté de son temps », p. 15- 42 dans *La mère Agnès de Langeac et son temps Une mystique dominicaine au Grand Siècle des Ames,* Le Puy, Dominicaines de Mère Agnès, 1986

Antoinette Gimaret, « Savoir lire le corps de l'autre : la biographie hagiographique et le travail de la preuve (autour des Vies de Marthe d'Oraison et Agnès d'Aquillenqui) », *Lire et écrire des Vies de saints : regards croisés XVIIe-XIXe siècle*, S. Houdard, M. de Lencquesaing, D. Philippot org., *Les Dossiers du Grihl* [En ligne], 2015-01 | 2015, mis en ligne le 07 décembre 2015, consulté le 08 mai 2020. URL : http://journals.openedition.org/dossiersgrihl/6355

Antoinette Gimaret, « Corps marqué et stigmates invisibles dans les biographies spirituelles du XVII[e] siècle », *Archivio italiano per la storia della pietà,* vol 26, Rome, 2013.

Grégory Goudot, « Dévots et fondations de couvent en Auvergne au XVIIe siècle », *Revue historique,* 2013/4.

Sophie Houdard, « Le sang des condamnés, trace, témoignage ou relique » dans *Métiers et professions liés au sang dans l'Europe des XVe-XVIIIe siècles*, par Corine Lucas Fiorato, Elisabeth Belmas éd., (à paraître)

Sophie Houdard, *Les Invasions mystiques Spiritualités, hétérodoxies et censures au début de l'époque moderne*, Paris, Les Belles lettres, 2008.

Sophie Houdard, « Vanité, reliques et stigmates face au regard curieux », dans *Études Epistémé*, *Revue de littérature et de civilisation*, *Curiosité(s) et vanité (s) dans les Iles britanniques et en Europe au XVIe et XVIIe siècles*, 27, 2015 consulté le 08 mai 2020. URL : http://journals.openedition.org/episteme/588 ; DOI : https://doi.org/10.4000/episteme.588

Augustin Laffay, « Un air de famille Théologiens et auteurs spirituels dominicains dans la réforme de Michaëlis au XVIIe siècle », dans *Les écoles de pensée religieuse à l'époque moderne*, Yves Krumenacker et Laurent Thirouin dir., LARHRA, Chrétiens et sociétés. Documents et mémoires, 2006, p. 11-127.

Jacques Le Brun, « La sainteté à l'époque classique et le problème de l'autorisation », *Confessional Sanctity (c.1500-c.1800)*, Jürgen Beyer, Albrecht Burkardt, Fred van Lieburg et Marc Wingens, Mainz, ed., Philipp von Zabern, 2003.

Jacques Le Brun *Sœur et amante les biographies spirituelles féminines du XVIIe* siècle, Droz, 2013.

Marion de Lencquesaing, *Crises et renouveaux du geste hagiographique (XVII et XXe siècles). Les vies de Jeanne de Chantal* (thèse Paris Sorbonne Nouvelle 2017), Paris, Éditions Classiques Garnier, 2021.

Louis Marin, « Biographie et fondation », *Esprit*, 1993, n°12, p. 141-156

Bernard Montagne, OP, archiviste, « Agnès de Jésus revisitée », dans *Agnès de Langeac, Le souci de la vie et ses commencements*, préface de Mgr Henri Brincard, Paris, les Éditions du Cerf, 2006, p. 25-57.

Nicolas Schapira, « Quand le privilège de librairie publie l'auteur », *De la publication Entre Renaissance et Lumières*, GRIHL, études réunies par Christian Jouhaud et Alain Viala, Paris, Fayard, 2002, p. 121-139

Nicolas Schapira, « Le monde dans le livre, le livre dans le monde : au-delà du paratexte. Sur la privilège de librairie dans la France du XVIIe siècle », *Histoire et civilisation du livre, Revue internationale,* Droz, 2010, pp. 79-96.

Jean Seguy, *Conflit et utopie, ou réformer l'Église. Parcours wébérien en douze essais*, Paris, Cerf, 1999.

André Vauchez, « Les stigmates de saint François et leurs détracteurs dans les derniers siècles du moyen âge», *Mélanges de l'École française de Rome*, 1968, 80-2, p. 595-625.